

Politique de meilleure sélection et meilleure exécution

Version : 2025

SOMMAIRE

1. Objet	2
2. Sélection et évaluation des intermédiaires	2
3. Entrée en relation avec les intermédiaires	2
4. Mise en œuvre opérationnelle.....	Erreur ! Signet non défini.
5. Lieux d'exécution	3
6. Évaluation des intermédiaires financiers	3
7. Exécution d'un ordre	3

SQUARE CAPITAL (PARIS) SAS est agréée pour la gestion de portefeuilles pour le compte de clients professionnels ou assimilés, se concentrant principalement sur la gestion d'un unique OPCVM et la gestion sous mandat.

SQUARE CAPITAL (PARIS) SAS dispose des agréments nécessaires pour investir dans diverses catégories d'instruments financiers, notamment :

- Les instruments négociés sur des marchés réglementés ou organisés, incluant les actions, obligations internationales notées Investment Grade, et autres titres de créance.
- Les OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, principalement investis dans des instruments de taux souverains, obligations convertibles et autres actifs liés aux marchés obligataires des pays de l'OCDE.
- Les contrats financiers et titres financiers comportant un contrat financier simple, utilisés principalement pour des opérations de couverture comme les futures, forwards, swaps de taux et de devises.

SQUARE CAPITAL (PARIS) SAS a établi une procédure pour la meilleure sélection et exécution des ordres, qui s'articule avec les procédures internes de passage d'ordres et d'investissement. SQUARE CAPITAL (PARIS) SAS ne procède pas à l'exécution directe des ordres sur les marchés, mais utilise systématiquement des intermédiaires financiers.

1. Objet

Cette politique de meilleure sélection précise les critères et le dispositif mis en place par SQUARE CAPITAL (PARIS) SAS pour sélectionner ses intermédiaires et prestataires, afin de garantir le meilleur résultat possible pour ses clients.

La politique de meilleure sélection et exécution des ordres est établie par le Président-RCCI. Elle couvre la gestion des organismes de placement collectifs (OPC) ainsi que la gestion de portefeuille pour le compte de tiers. Cette politique s'applique à tous les instruments financiers pour lesquels SQUARE CAPITAL (PARIS) SAS est agréée.

La politique est soumise à une révision annuelle afin de garantir son efficacité et sa pertinence.

2. Sélection et évaluation des intermédiaires

Square Capital Paris n'est pas membre de marché et en conséquence, la société de gestion n'exécute pas elle-même les ordres sur les marchés financiers résultant de ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de l'activité de gestion collective, Square Capital gère un OPC dans le cadre d'une délégation de gestion financière mais n'agit pas comme société de gestion. A ce titre, la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management Luxembourg est responsable de la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution de cet OPC, Square Capital agissant uniquement dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée et passe ainsi les ordres concernant cet OPC via la plateforme de négociation mise à disposition par la société de gestion.

Dans le cadre de l'activité de gestion sous mandat, Square Capital Paris passe les ordres via la plateforme du teneur de compte conservateur sélectionné par le client, sans avoir connaissance a priori du lieu d'exécution final qui sera retenu.

3. Entrée en relation avec les intermédiaires

Avant d'établir une nouvelle relation avec un intermédiaire financier, une demande doit être validée par la Direction Générale. L'intermédiaire doit fournir des informations sur son identité, son fonctionnement et les services qu'il propose pour permettre une évaluation de sa compétence et de son adéquation aux besoins de SQUARE CAPITAL (PARIS) SAS. La politique de meilleure exécution de l'intermédiaire est également examinée.

4. Lieux d'exécution

Les ordres peuvent être exécutés sur divers marchés, y compris les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation et les internalisateurs systématiques. SQUARE CAPITAL (PARIS) SAS peut consentir à l'exécution d'ordres en dehors des marchés réglementés afin de ne pas se priver des meilleures opportunités disponibles et d'assurer le meilleur résultat possible pour ses clients.

5. Évaluation des intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers sont évalués annuellement par les parties prenantes au processus de passage d'ordre, telles que l'équipe de gestion. Les critères d'évaluation incluent notamment le coût et la qualité de l'exécution. Si un intermédiaire ne répond plus aux critères définis, la direction peut limiter ou suspendre la relation d'affaires.

6. Exécution d'un ordre

SQUARE CAPITAL (PARIS) SAS prend toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. Les facteurs pris en compte incluent le prix, le coût de l'intermédiation, la rapidité de l'exécution, la capacité à traiter l'ordre, et la qualité du traitement administratif. L'importance de chaque facteur est déterminée en fonction des caractéristiques de l'ordre et des instruments financiers concernés.